



## En marche vers le 19e siècle !

**A**vec l'élection de Macron, on savait que la rentrée serait rude. Les ordonnances qui passent en force pour démanteler le Code du Travail, les suppressions de postes dans la fonction publique ou les mesures de Blanquer dans l'Éducation, ce ne sont pas les sujets qui manquent pour se mobiliser ! Compétition, évaluation permanente, suprématie du chef sur les salariés, individualisme et consommation forcenée... Chacun-e est sommé-e, au mieux de défendre son confort, au pire d'organiser sa survie, alors que quelques-un-e-s s'accaparent tout...

Dans l'Éducation, comme dans les autres secteurs, nous qui bossons avons le dos large ! Depuis longtemps mesures et réformes rétrogrades se succèdent et détruisent nos conditions de travail alors que nous continuons d'assurer nos missions.

Mais ça devient de plus en plus compliqué : manque de remplaçant-e-s, précarisation de personnels pourtant essentiels – vie scolaire, AVS, administratifs – manque de formation, salaires dérisoires, personnels jeté-e-s à la fin de leurs contrats, pressions hiérarchiques, flicage tous azimuts (Base-Elève, LSUN, évaluations nationales), changements de programmes, réformes déconnectées de nos besoins (rythmes scolaires ou du collège), baisse des budgets destinés aux sorties scolaires ou aux classes découvertes, petits chefs rompus au management...

Le gouvernement décide de frapper un grand coup

contre le code du travail et la fonction publique, en fliquant encore d'avantage nos vies. Il est urgent et nécessaire de nous organiser pour nous retrouver le plus nombreux possible dans la rue contre la régression généralisée. C'est un fait : Macron nous déclare la guerre, à l'instar du mépris avec lequel des milliers de contrats aidés viennent d'être annulés sans que ceux qui gouvernent

se soucient une seule seconde du sort des gens qui en dépendent.

Prenons le temps de construire ensemble les outils et les bases d'une société plus juste. On ne transformera rien en un jour, ni non plus en déléguant notre voix à l'un-e

ou l'autre leader plus ou moins charismatique...

Préparons la grève du 10 octobre, donnons-lui des suites... Et pour cela prenons le temps de discuter avec tous nos collègues, retrouvons-nous en AG, reconstruisons ensemble du collectif et de la solidarité, reprenons le pouvoir sur nos outils de travail, réinventons nos vies.

Certes, tout cela prend du temps et de l'énergie. Mais est-ce plus dur que de se retrouver isolé-e-s dans nos difficultés ou se sentir seul-e contre tou-te-s ?



**TOU·TE·S EN GRÈVE  
LE 10 OCTOBRE !**

**Contre la casse de la fonction  
publique et du code du travail,  
rendez-vous dans la manifestation !**

### STAGE ANTI-HIÉRARCHIE

**Organisé par Sud, CNT, CAH,...**

Dans la continuité du stage de mai, poursuivre les échanges pour s'opposer au fichage, aux évaluations, à la hiérarchie et à Blanquer.

**27 et 28/11**  
**Bourse du**  
**travail de**  
**Paris, 3 rue**  
**du Château**  
**d'eau**

Modèle de lettre  
de demande ci-  
contre

NOM ..... le ..... à .....  
Prénom .....  
Affectation .....  
À M. le Directeur d'Académie  
S/C de l'EN  
Objet : Demande de congé pour formation syndicale  
Monsieur le Directeur d'Académie,  
Je soussigné(e) ..... demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 84-16 du 13.01.1984 (article 34, alinéa 7), en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 27 et 28 novembre 2017 à Paris, sous l'égide du Centre d'étude et de formation Interprofessionnel Solidaires (CER Solidaires, 144 bd de la Villette, 75019 Paris).  
Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à mon dévouement au service public d'Éducation.  
SIGNATURE



# Les CP à 12 : c'est génial !

**D**isons-le tout net : on est pour le partage du temps de travail et des richesses. Alors, abaisser les effectifs des élèves par classe, on le revendique depuis toujours. 12 élèves en CP, on devrait être ravis ! Avec nos combats récurrents, chaque année, pour que le nombre d'enfants ne dépasse pas 25 par classe – règle d'usage obtenue par la lutte –, on fait vraiment figure de dinosaure ! Comme quoi, quand la volonté politique y est, tout est possible.

Par contre nous dénonçons que les postes aient été pris sur les Rased et autres « maîtres-ses plus », au mépris de ces personnels et du travail accompli dans les écoles ces dernières années.

Par ailleurs, la communication présidentielle claironne « 12 en CP » quand seulement 85 % des écoles en REP + en bénéficient cette année. C'est profondément injuste, injustifiable et mensonger.

Quant au dispositif, il s'appelle « 100 % de réussite au CP », ce qui a quand même de quoi effrayer ! Il

s'accompagne de tout un tas d'évaluations en début, au milieu et en fin de CP et impose la syllabique partout. Les « mauvais-e-s élèves » qui-ne-sauront-pas-lire-en-décembre et « les mauvaises enseignant-e-s » qui-ne-leur-auront-pas-appris-à-lire vont être pointé-e-s du doigt. Ça va être sympa l'ambiance dans les écoles !

Tous ces dispositifs qui initient des inégalités entre les personnels et les écoles, créent fatalement de la compétition entre tous et contre tous. De l'isolement et des injustices aussi. Telle école a eu le maître supplémentaire et l'autre non ! Telle instit a pris le CP à 12 quand telle autre a le CE2 à 28 élèves...

Maître supplémentaire, CP à 12, ainsi que tous les moyens supplémentaires des REP : autant de mesures qui doivent être de droit. C'est l'école et ses pratiques pédagogiques qui s'en trouveraient chamboulées : se regrouper à deux enseignant-e-s pour une même classe par exemple, c'est penser collectif. Et penser collectif, c'est déjà vivre un autre futur.

Par ailleurs, faire croire que « donner plus à ceux qui ont le moins » (justification aux REP), peut rétablir une quelconque justice sociale, c'est un joli tour de passe-passe ! Car dans le fond, c'est entériner les inégalités sociales et leur fatalité ; c'est renoncer à les combattre aussi. Les moyens des REP ne seront jamais à la hauteur des écoles du 16e arrondissement : les budgets des coopératives d'écoles sont éloquentes à ce sujet. Jamais à la hauteur des moyens culturels non plus.

Pour nous, les classes à 12 élèves se justifient partout, les maître-sse-s supplémentaires doivent être généralisé-e-s, les accès aux musées et aux expositions doivent être gratuits et nos salaires augmentés. Partage des richesses et du temps de travail : c'est le sens du progrès !

## Les évaluations : c'est scientifique !

**C**ette année le blabla institutionnel ne change guère : le protocole national se présente sous la forme de livrets papiers. En lecture 13 exercices, 38 items, quatre fois vingt minutes. En maths, 3 passations de 10 minutes. Les enseignants ont à corriger et rentrer les résultats dans un tableur. Ce tableur, anonymé, sera remonté à l'IEN de la circonscription « afin de créer un dialogue, de mettre en place des sessions de formation ou d'accompagnement de l'action pédagogique. » Sans blague !

Mais au fait, pourquoi mesurer à l'instant T les résultats d'élèves qui ont parfois jusqu'à un an d'écart ? Entre ceux né-e-s en janvier et d'autres né-e-s en décembre 2011 (pour les CP cette année), un an les

sépare. Quand les unes naissent, il fallait encore attendre 3 mois pour que les autres soient seulement conçus ! Alors pour être scientifique et comparer ce qui l'est, faisons passer les évaluations aux élèves nées en décembre... l'année prochaine !

Évidemment cette proposition n'a aucune chance d'avoir les faveurs du ministère : il faudrait qu'il tienne compte des rythmes des élèves. Or les évaluations, c'est fait pour classer, exclure et culpabiliser les enfants, les familles et les enseignant-e-s. Et tous les « assouplissements » de consignes de passation n'y changeront rien ! C'est un mode de gestion des personnels et d'exclusion des familles les plus éloignées de la culture scolaire. Un mode de ségrégation sociale qui permet de



cultiver l'entre-soi en favorisant le contournement de la carte scolaire. Le vernis scientifique n'est fait que pour donner du crédit à un dispositif qui n'a aucune valeur éducative.

C'est pour cela que nous les refusons partout où c'est possible. Quand ça ne l'est pas, nous essayons d'atténuer au maximum les effets stressants du dispositif. Quant au compte-rendu aux familles, nous faisons surtout attention d'éviter de stigmatiser les élèves. Par contre, nous dénonçons la supercherie de ces dispositifs nuisibles tant auprès des familles que des collègues pour créer une dynamique collective de refus.

# « Coûteux et inefficace »

Première mesure sociale du gouvernement Macron : la suppression sans préavis de 150 000 emplois en contrats aidés. On n'a jamais vu dans l'histoire de notre pays un plan social d'une telle ampleur, une seconde vague de 110 000 suppressions est annoncée pour janvier.

Le gouvernement prétend que les contrats aidés sont coûteux pour l'État : pourtant le coût des aides aux entreprises (donc aux patrons) est largement supérieur au coût par emploi créé. On entend aussi que ces contrats seraient « inefficaces », la logique évoquée étant de supprimer dès maintenant des CDI parce que les personnes concernées seront de toutes façons au chômage dans deux ou cinq ans.

La suppression de ces contrats signifie pour les travailleurs concernés – en fait le plus souvent des travailleuses – le retour à la case RSA. Cette décision inopinée témoigne du mépris dans lequel sont tenus ces travailleurs, dont la rémunération est souvent inférieure au seuil de pauvreté et qui réclament de longue date l'accès à un meilleur statut et à un salaire décent.

## QUEL IMPACT SUR L'ÉCOLE, LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS ?

Qu'on ne s'y trompe pas : au moment même où le gouvernement prétend opérer une restauration pédagogique, il fragilise l'école et l'environnement social de nombreux élèves. Les suppressions des AED, nous dit-on, épargnent l'éducation nationale qui supporte pourtant 23 000 suppressions de contrats. Il est très difficile de savoir comment ces suppressions sont réparties sur les territoires et entre les différents métiers. La seule information donnée est que les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), seront épargnés – manière de leur faire endosser le rôle d'alibi moral.

Quoi qu'il en soit, l'école fera directement les frais des suppressions dans les collectivités territoriales, qui prennent en charge de nombreux services pour les élèves (entretien, transport, cantines, surveillance...). De même, de nombreuses associations qui interviennent pour les activités

péri-scolaires ou qui organisent des interventions dans les écoles dépendent des contrats aidés.

Cela entraînera donc nécessairement une dépréciation voire une disparition des services et une augmentation de la charge de travail des personnels restant en poste. Ce qui impactera directement les enfants et leurs familles, en frappant d'abord les communes qui ont le moins de moyen – aggravant donc les inégalités sociales et territoriales.

## LA GUERRE AUX PAUVRES S'INTENSIFIE...

Jeter massivement sans préavis des travailleurs précaires dans la pauvreté. Détruire les fragiles et insuffisants services auxquels les pauvres peuvent encore accéder grâce à des travailleurs pauvres également ou très modestes : telle est la violence sans précédent du nouveau gouvernement.

Contact collectif « Coûteux et inefficace » : [couteux-et-inefficace@riseup.net](mailto:couteux-et-inefficace@riseup.net)

# PPCR : Tout changer pour que rien ne change

Donc, maintenant, l'inspection, ça donne quoi ? On n'a plus de note, on a des rendez-vous...

## ALORS, ÇA CHANGE QUOI ?

Tout d'abord, en « Classe normale », il n'y a plus qu'une progression basique à l'ancienneté : soit vingt-six ans pour aller du premier au onzième échelon. Il n'y a donc plus de « grand choix » ou de « choix ». Toutes et tous à la même enseigne (hormis les agrégés-es).

## MAIS ALORS, IL N'Y A PLUS DE CAROTTE ?

On vous rassure, elle est toujours là, avec les « Rendez-vous de carrière » (RVC) avec l'inspectrice ou l'inspecteur. Et comme avant, cela sera précédé d'une inspection suivie d'un entretien. Pour le second degré, ce RVC sera suivi d'un entretien avec le/la cheffe d'établissement.

Et là, super : « accompagnement », « formation », voire « accélération » sur la grille indiciaire unique. Et même, selon l'échelon, la hiérarchie

peut vous permettre l'accès à la « hors-classe », voire (roulement de tambour) l'accès à la « classe exceptionnelle ».

## ACCÉLÉRATION À MOBILITÉ RÉDUITE...

Alors, pour ces « accélérations », n'oublions pas un détail : cela ne sera possible que pour 30 % des cas. Cette mesure a évidemment un coût et le budget est voté l'année précédente par les parlementaires. Donc avant la moindre « évaluation », il est déjà prévu qu'il n'y aura que 30 % d'accélérations. Cela sous-entend que même « très bien » évalué-e, ce serait pas de bol d'être le



trente-et-unième pourcent. Et puis, comme le dit « l'arrêté du mai 2017 », c'est plus facile d'accélérer si vous êtes dirlo, conseiller, formateur... Donc si vous n'exercez plus en classe.

## LES RVC, ÇA PEUT SE REFUSER

Par ailleurs, comme rien ne change vraiment, on peut toujours refuser ces RVC. Il ne s'agit que des mêmes inspections habillées par un verbiage de « New-Management ». On fournit les documents obligatoires (cahier d'appel, emploi du temps, cahiers des élèves) et on se passe de tout le reste. Profitez-en pour prendre contact avec un syndicat ou le collectif anti-hiérarchie (CAH). Bien sûr, nous perdons les 30 % de chances d'accélérations fulgurantes. Mais nous aurons l'esprit tranquille et nous pourrions continuer à travailler avec nos élèves.





# Nous ne Blanquererons pas

Un peu avant la rentrée, et à de très nombreuses reprises depuis, on a eu le déplaisir d'entendre notre nouveau ministre. Entre ses citations, ses dictons et ses maximes aussi désuètes que ridicules, il a ouvert plein de chantiers qui nous semblent dangereusement cohérents. Parmi toutes ses annonces, beaucoup resteront très probablement lettre morte... mais hélas le plan d'ensemble est clair et semble parti pour être mis en place rapidement.

Dans cet article, les passages entre guillemets sont issus de circulaires ou d'interviews de Blanquer dans la presse.

## LE COMMERCIAL DE L'ÉDUCATION

Ex-directeur de l'Essec, Jean-Michel Blanquer semble avoir bien retenu ses cours de vente : utilisation excessive du mot « confiance », annonce d'une hausse à venir du budget de l'éducation... le professionnel de la com est de sortie dans tous les médias, et tout cela est plutôt louche.

## DES ÉVALUATIONS NATIONALES

La mise en place d'évaluations nationales en CP et en 6e est la première brique de son système managérial. Sans aucune prétention pédagogique, on nous les impose comme un outil diagnostique total... Statistiquement, faire ce genre de diagnostic sur 100 % d'une population est inutile. L'objectif est donc autre, et il n'est pas caché : on réclame des résultats par école, et on construit les projets d'équipe en fonction, sous la direction des inspections ! Bref, on impose des objectifs aux profs, on classe les écoles, et – ce n'est pas encore dit, mais on le sent venir – on fiche les élèves. Les résultats devraient se fondre facilement dans le livret numérique créé l'année dernière...

## CHEF, OUI CHEF !

Une fois les écoles classées et leurs projets imposés par la hiérarchie, il faudra que les chefs aient plus de pouvoir. Ça tombe bien, c'est prévu avec le « recrutement des enseignants par le chef d'établissement ». Et dans le premier degré, un statut hiérarchique pour les direc-

teurs-trices ? Depuis le temps que les ministres successifs en parlent !

## DISCOURS SCIENTIFICO-RÉAC

Sur le fond, son discours est fortement inspiré des pamphlets anti-pédagogiques des « penseurs » réactionnaires à la mode depuis quelques années : « internats à la campagne » pour les élèves défavorisés, « restauration des classes bilingues et européennes », « rétablissement du latin et du grec », autorisation des redoublements, « maîtrise des quatre opérations en CE1 », méthode syllabique, apprentissage chronologique de la littérature et de l'histoire (en opposition à l'apprentissage thématique)... Mais sur la forme, ça change : toutes ces méthodes s'appuient désormais sur des « études scientifiques solides » et « probantes », grâce à l'apport « incontestable » des neurosciences.

## LE DISPOSITIF « DEVOIRS-FAITS »

Il semble qu'une priorité absolue soit de faire faire leurs devoirs aux élèves de collège. C'est donc avec l'aide des assistants d'éducation, des services civiques (y compris les « services civiques seniors ») et d'associations que les enfants n'atteignant pas les objectifs gouvernementaux pourront faire plein d'heures supplémentaires à partir des vacances d'automne. Par contre, il ne faudra pas compter sur les emplois aidés, ils ne seront plus là...

## ÉGALITÉ CONTRE ÉGALITARISME

Une constante du discours ministé-

riel : la lutte contre « l'égalitarisme », véritable « ennemi du service public », est fondamentale et mènera seule à « l'égalité » par « l'individualisation des parcours ». Cette rhétorique puante se passe de commentaire !

## UN ESPOIR ?

Oui, Blanquer affirme qu'il n'y aura plus de téléphone portable dans les collèges, parce que les écrans c'est le mal... il aurait pu commencer par arrêter d'acheter massivement des tablettes !

Ou mieux, on se mobilise, et on réaffirme que l'on veut une école émancipatrice qui ne soit pas celle du tri social, débarrassée des évaluations et des aliénations. Et on jette à la rue ce ministre parasite et ses acolytes comme ils ont jeté des dizaines (centaines?) de milliers d'emplois aidés !



## Par solidarité, volons des tableaux ?

Refusant la suppression de leurs tableaux noirs, prévue par le conseil départemental, des profs du collège Albert Camus de Gaillac et des parents d'élève solidaires ont décidé de mettre ceux-ci en lieu sûr durant les vacances scolaires, pour les réinstaller à la rentrée. Leur direction n'a pas trouvé mieux à faire que de déposer plainte à leur rencontre pour « effraction, intrusion et vol ». Convoqué-es à la gendarmerie, ces profs ont été fichés-es, photographiés-es et leurs empreintes relevées, échappant

de peu au fichage ADN. Leurs domiciles ont aussi été perquisitionnés. L'administration a en outre engagé une procédure disciplinaire à leur encontre, qui a finalement été suspendue, mais apparaît encore dans leur dossier administratif. Comment justifier un tel acharnement ? De la sanction pour l'exemple pour tuer dans l'œuf tout esprit de résistance des profs ? On en retiendra le bel esprit de délation de leur direction d'établissement...

Pour les soutenir : <https://tableauxnoirsblog.wordpress.com/>



# “P”onction publique

**S**ucer jusqu'à la moelle les forces vives, voilà un projet clairement affiché par le nouveau guide suprême français et son crew de technocrates libéraux.

À l'heure où les ordonnances Macron s'adoptent tranquillement, la question de la suite qui va être donnée à la casse des droits des salariés se pose d'ores et déjà. Car le cher gouvernement des Français-e-s ne s'arrêtera pas là... Cible verrouillée : la fonction publique.

L'erreur serait de croire que les agents de la fonction publique ont encore un peu de répit par rapport aux salariés du privé attaqués par la loi Travail 2 et ne seront touchés que dans un second temps, laissant aux organisations syndicales réformistes le temps de négocier pour amadouer un gouvernement tout puissant. L'attaque a déjà été lancée Et elle est fulgurante.

En forme à l'approche de l'été, Gégé, ministre de l'action et des comptes publics du régime macronien, nous avait préparé de belles annonces. Fin juin, il annonçait le gel du point d'indice pour les agents de la fonction publique en 2018. Puis début juillet, il imposait le rétablissement du jour de carence à partir de janvier 2018. Nous passerons sur les raisons lamentables invoquées par nos puissants pour justifier l'injustifiable.

À ces mesures sympathiques, s'ajoute le coup classique du « diviser pour mieux régner ». L'application de ce principe cher à nos gouvernements s'illustre par la proposition de déconnexion du point d'indice suivant les secteurs de la

fonction publique, c'est-à-dire entre la territoriale, la centrale et l'hospitalière. Et cette annonce n'a pas été faite par n'importe qui : le Guide lui-même l'a prononcée lors de la Conférence des territoires du 17 juillet 2017... Autre joyeuseté à venir, la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) qui interviendra au 1er janvier 2018 également. S'il avait été annoncé que cette hausse serait compensée, aucune mesure concrète n'est pour le moment évoquée concernant la compensation pour les fonctionnaires.

La fonction publique sera également impactée par la décision (annoncée début septembre par Éd le n° 2) de la diminution dès 2018 du subventionnement par le gouvernement des contrats aidés (qui s'ajoute aux mesures de suppressions de cet été). On ne pleurera pas la moindre utilisation de cet outil de précarisation. Néanmoins, cette



situation occasionne de grandes difficultés pour les agents non renouvelés et elle aggrave encore davantage les problèmes auxquels les agents en poste font face, alors même que les missions qu'ils doivent assurer ne s'allègent pas.

Mais rassurons-nous car la précarité à de beaux jours devant elle dans la fonction publique. Une petite circulaire du 10 mai 2017 permet de recruter davantage d'apprentis dans la fonction publique d'État. Ce développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'État est encouragé par la très libérale loi Travail/El Khomri (loi 2016-1088 du 8 août 2016). Encore bien discrète, cette mesure devrait s'étendre. Selon le discours officiel, le nombre de contrats d'apprentissage a été multiplié par 13 en 2 ans pour atteindre fin 2016 le nombre de 8290 apprentis. Selon la circulaire, le projet est d'atteindre le nombre de 10 000 fin 2017. Il faut dire que c'est quand même bien pratique la flexibilité pour calmer les ardeurs contestataires : des hordes d'apprentis pour soutenir les légions de CDD !

Mais ce n'est pas tout, le saccage des services publics va continuer, c'est annoncé : 120 000 des prochains départs à la retraite dans la fonction publique ne seront pas remplacés. Le désert hospitalier concurrence le désert scolaire, les fermetures d'unités hospitalières valent frénétiquement avec les fermetures d'écoles, en zones rurales surtout mais pas seulement. On constate quand même que la fonction publique a la gueule de bois...

En revanche, on ne s'étonnera pas de voir les forces répressives de l'État être dotés de nouveaux équipements et de miliciens supplémentaires : les commandes de grenades lacrymogènes et grenades assourdissantes sont passées et le recrutement de policiers et gendarmes est déjà prévu...

Car quand on tape si fort sur les intérêts du peuple, il faut s'attendre à le voir se révolter !

## Le collège Vercors en lutte pour sa vie scolaire

La suppression des contrats aidés a des conséquences désastreuses, y compris dans l'éducation. Au collège Vercors, à Grenoble, 3 emplois de vie scolaire ont ainsi été supprimés. Il ne reste plus qu'un seul surveillant en poste pour plus de 400 élèves, alors que leur effectif est en augmentation. Refusant d'accueillir les élèves dans de telles conditions, l'équipe a décidé de se mettre en grève dès la rentrée. Au 18 septembre, c'était leur 7e jour de grève consécutif. N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour les soutenir !

Contact : [equipevercors@gmail.com](mailto:equipevercors@gmail.com)





# En marche vers l'état d'urgence permanent

L'état d'urgence est appliqué en France depuis le 14 novembre 2015, en réaction aux attentats du 13 novembre. Il donne à la police des pouvoirs qu'elle n'a pas en temps normal en se passant de l'intervention du pouvoir judiciaire. Depuis, l'état d'urgence a été prolongé plusieurs fois, jusqu'en novembre 2017. Pourtant, depuis deux ans, d'autres attentats se sont produits sur le territoire français.

Créé en pleine guerre d'Algérie, l'état d'urgence a surtout été utilisé pour empêcher l'expression populaire (révoltes dans les colonies, émeutes de 2005...).

Dès le 29 novembre 2015, à peine quinze jours après sa promulgation, l'état d'urgence a ainsi été utilisé pour réduire les libertés des opposants à la COP21, interdire les manifestations et les réprimer violemment. Des violences policières qui vont s'installer et s'accroître, notamment au cours du mouvement contre la Loi Travail, au printemps 2016. On assiste alors à des fichages, des fouilles, des blessés graves, assignations à résidence de militants... Tout ceci afin de mettre en place « une terreur de manifester » et réduire les travailleurs et étudiants en lutte au silence.

Aujourd'hui, pour « sortir de l'état d'urgence », le gouvernement propose une loi... qui normalise l'état d'urgence !

En effet, suite aux attentats de Manchester, Emmanuel Macron a exprimé sa volonté d'installer dans le cadre législatif ordinaire quasiment toutes les mesures de l'état d'urgence. La plupart de ces outils, pour l'instant limités à un cadre exceptionnel, seraient mis définitivement à la disposition du ministère de l'intérieur et des préfets, qui pourraient donc prendre, en matière antiterroriste, une série de mesures sans intervention d'un juge. Si ces derniers n'ont que très rarement joué leur rôle de « gardien » des

des libertés individuelles et collectives tout en accroissant les moyens et forces d'oppressions policières.

L'opération Vigipirate a banalisé les présences policières et militaires dans nos rues, l'état d'urgence a donné un cadre légal à leurs violences et abus. Par exemple, on a vu des quartiers être cloîtrés par la police sous couvert du « on pourrait penser que », comme au métro la Chapelle lors de l'entre-deux-tours des élections présidentielles.

Avec la loi en préparation, sur simple présomption de « terrorisme » un individu se retrouvera sans libertés, sans respect de sa vie privée. Les perquisitions seront facilitées, des « périmètres de protection » pourront être institués afin d'interdire l'accès à des zones allant du quartier au département, les contrôles aux frontières seront renforcés... L'adoption de cette loi, c'est risquer de perdre la possibilité de revendiquer. L'essence même de cette loi est de protéger l'État et permettre l'application de ses réformes détruisant les droits des travailleurs.

Ce projet de loi s'avère donc dangereux et liberticide.

Après « travail, patrie, famille » nous n'acceptons pas : « sécurité, soumission, inégalité ». Cette offensive ne peut rester sans réponses. Organisons-nous plus que jamais pour combattre l'institutionnalisation de l'autoritarisme étatique ambiant.



droits, la possibilité pour la police d'agir sans en référer au pouvoir judiciaire renforce le risque de pratiques autoritaires.

Or, derrière les discours de lutte antiterroriste se cache une autre réalité. Ainsi, dans ce nouveau texte de loi, le mot « terrorisme » est quasi-inexistant. En fait, cette loi apparaît clairement comme l'instrument de l'État pour la préservation de « l'ordre public », ou plutôt l'ordre capitaliste, et son maintien par le dépouillement

## La Mauvaise herbe

### Revue de la fédération CNT des travailleur-euses de l'éducation



La lutte continue, Semons la rébellion et Récréation permanente sont les titres des trois premiers numéros de la Mauvaise herbe (une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus), revue syndicale et pédagogique. Le quatrième, Graines de désobéissance, va sortir très bientôt ! À commander à : CNT-FTE, 33 rue des Vignoles, 75 020 Paris.



### Classes en lutte

Bulletin mensuel gratuit de la CNT éducation. Pour recevoir Classes en lutte gratuitement tous les mois par e-mail, écrivez à l'adresse : [classesenlutte@cnt-f.org](mailto:classesenlutte@cnt-f.org)



### Radio libertaria

Retrouvez-nous sur Radio libertaire 89.4  
Deuxième mardi du mois de 20h30 à 22h30

### Zéro de conduite

33 rue des Vignoles  
75020 Paris  
[www.cnt-f.org/fte](http://www.cnt-f.org/fte)  
mail : [educ.rp@cnt-f.org](mailto:educ.rp@cnt-f.org)  
06 08 80 78 86

